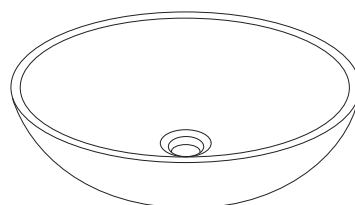
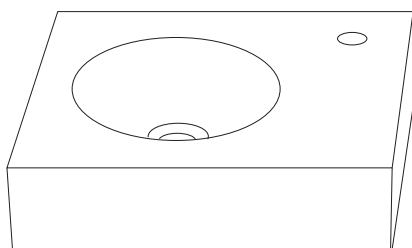


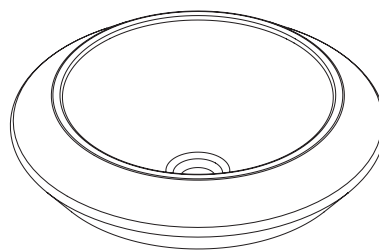
LT161



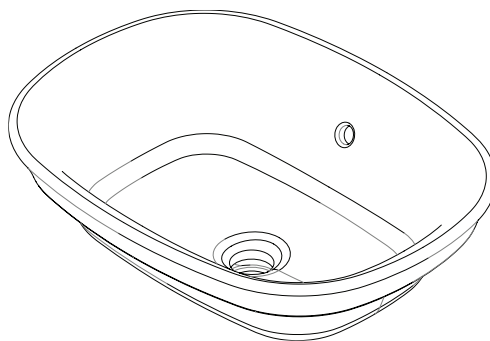
LT162



LT163



LT185



LT480(G)

## AVANT L'INSTALLATION

Si vous installez ce produit dans une construction neuve ou lors d'un remodelage, assurez-vous d'appliquer les réglementations locales en vigueur dans la construction et la plomberie. Déballez et examinez votre nouvel appareil sanitaire à la recherche de dommages. Pour vous assurer que le processus d'installation se déroulera correctement et sans problème, veuillez lire ces instructions avec attention avant de commencer.

## PRÉPARATION

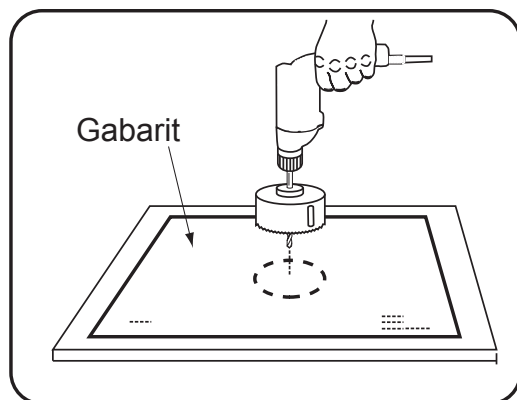
1. Découpez le gabarit fourni en suivant l'intérieur de la ligne de découpe.

2. Positionnez le gabarit sur la surface de travail et fixez-le avec du ruban adhésif.

Remarque : Laissez un espace suffisant entre le dossier et le lavabo. Pour la modèle LT163, marquez l'emplacement retenu du robinet en vous assurant que celui choisi présente un espace libre et un rayon suffisant.

## INSTALLATION

1. Découpez l'ouverture sur le plan de travail en suivant la ligne de découpe du gabarit.



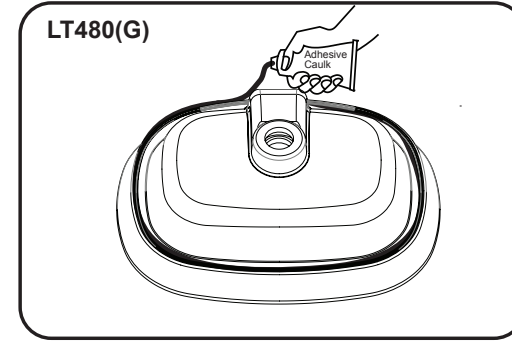
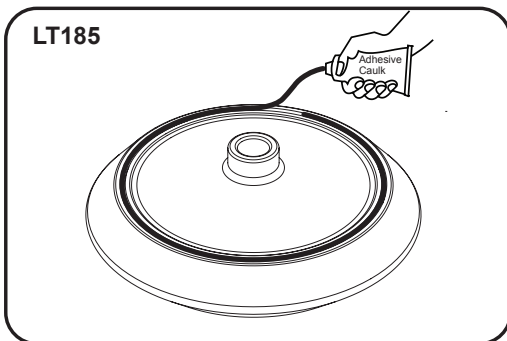
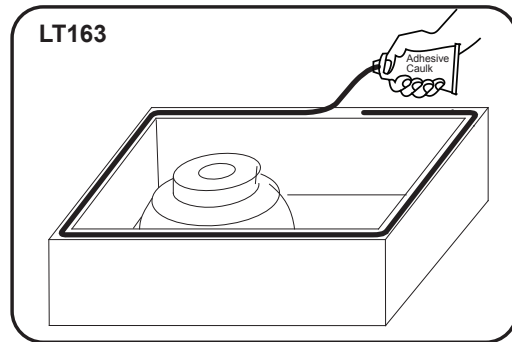
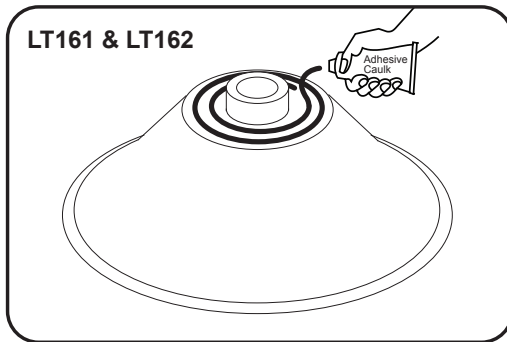
2. Installez temporairement le lavabo sur le plan de travail pour vérifier son adaptation.

3. Installez le robinet et les raccords d'écoulement (non inclus) selon les instructions du fabricant.

## INSTALLATION (cont.)

4. **LT161 et LT162** : Appliquez 2 cordons d'un adhésif d'étanchéité (non fourni) sur la surface supérieure du lavabo. Appliquez le premier cordon à environ 1/4 po. du bord extérieur. Appliquez le second cordon à environ 5/8 po. du premier cordon.

**LT163, LT185 et LT480(G)**: Appliquez un cordon d'un adhésif d'étanchéité sur la surface inférieure du lavabo. Reportez-vous aux illustrations.



5. Installez avec précaution le lavabo sur le plan de travail.

6. Appuyez légèrement sur le lavabo pour mettre en contact l'adhésif d'étanchéité. Éliminez l'adhésif en excès et remplissez les vides en fonction du besoin.

7. Laissez sécher l'adhésif selon les instructions du fabricant.

8. Finissez d'installer le robinet et l'écoulement.

9. Faites couler de l'eau dans le lavabo et recherchez d'éventuelles fuites.

## GARANTIE

1. TOTO® garantit sa lavabo produit contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant l'utilisation normale, lorsqu'elle est correctement installée et maintenue pour une période de un (1) an à dater de l'achat. La présente garantie limitée ne peut être prolongée que pour le seul ACHETEUR D'ORIGINE de l'appareil et n'est pas transférable à un tiers, y compris mais pas limité à tout acheteur ou propriétaire subséquent du produit. Cette garantie n'est applicable qu'aux produits achetés et installés en Amérique du Nord, Centrale, Latine, et du Sud.
2. Les obligations de TOTO® selon les termes de cette garantie sont limitées à la réparation, remplacement ou autre ajustement en conséquence, au choix de TOTO®, des produits ou des pièces défectueuses en service normal, pourvu qu'un tel produit ait été installé, utilisé et entretenu conformément aux instructions. TOTO® se réserve le droit d'effectuer ce genre de vérifications en cas de nécessité afin de déterminer la cause du défaut. TOTO® ne facturera pas les interventions ou les pièces relatives à la réparation et au remplacement sous garantie. TOTO® n'est pas responsable du coût de désinstallation, de renvoi et/ou de réinstallation de l'appareil.
3. La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants:
  - a) Dommage ou perte suite à une cause naturelle telle que incendie, tremblement de terre, inondation, tonnerre, orage etc.
  - b) Dommage ou perte causés par tout accident, utilisation non adaptée, un abus, une négligence ou un mauvais traitement, nettoyage ou entretien de l'appareil.
  - c) Dommage ou perte causé par des sédiments ou tout autre corps étranger contenus dans un réseau d'alimentation en eau.
  - d) Dommage ou perte suite à une mauvaise installation ou à l'installation de l'appareil dans un environnement rude et/ou dangereux ou une mauvaise désinstallation, réparation ou m.
  - e) Dommage ou perte suite à des surtensions, foudres ou tous autres actes qui ne sont pas la responsabilité de TOTO®, ou actes stipulés non supportables par le produit.
  - f) Dommage ou perte résultant d'une usure normale et habituelle, telle que la diminution du lustre, grattage ou décoloration avec le temps, habitude de nettoyage, l'eau, ou des conditions atmosphériques.
4. Pour que la garantie limitée soit valable, la preuve d'achat est exigée. TOTO® vous encourage à enregistrer votre produit après l'achat pour créer un record du propriété, cela peut être fait au site <http://www.totousa.com>. L'enregistrement du produit est complètement volontaire et à défaut de l'enregistrement ne va pas limiter votre droit au garantie limitée.
5. CETTE GARANTIE DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES. IL EST POSSIBLE QUE L'ACHETEUR AIT D'AUTRES DROITS QUI VARIENT DUN ÉTAT A UN AUTRE OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.
6. Pour obtenir une réparation selon les termes de cette garantie, l'acheteur doit livrer à un centre de réparation de TOTO® port payé avec preuve d'achat (reçu de caisse original), et une lettre expliquant le problème, ou contacter un distributeur de TOTO® ou un entrepreneur de réparation du produit ou écrire directement à TOTO® U.S.A., INC., Southern Road, Morrow, Géorgie 30260, (888) 295-8134 ou appelé (678) 466-1300, si en dehors de L'Etat Unis. Si, à cause de la taille du produit ou de la nature du défaut, il n'est pas possible de renvoyer le produit à TOTO®, la réception par TOTO® d'un avis écrit du défaut avec preuve d'achat (reçu de caisse original) constitue livraison. Dans un tel cas, TOTO® peut choisir de réparer le produit chez l'acheteur ou de payer le transport du produit à un centre de réparation.

**CETTE GARANTIE ÉCRITE EST LA SEULE GARANTIE FAITE PAR TOTO®. LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU TOUT AUTRE AJUSTEMENT APPROPRIÉ SELON LES TERMES DE CETTE GARANTIE EST LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR INITIAL. TOTO® N'EST PAS RESPONSABLE DE LA PERTE DU PRODUIT OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL OU SECONDAIRE OU DES DÉPENSES ENCOURUES PAR L'ACHETEUR INITIAL NI DE LA MAIN-D'OEUVRE OU AUTRES FRAIS ASSOCIÉS À L'INSTALLATION OU LA MANIPULATION, OU LES FRAIS DE RÉPARATION PAR DES TIERS, NI POUR TOUS AUTRES FRAIS PAS SPÉCIFIQUEMENT MENTIONNÉS. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE TOTO® NE PEUT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. SAUF QUAND INTERDITE PAR UNE LOI APPLICABLE, TOUTE GARANTIE SOUS-ENTENDUE, Y COMPRIS CELLE DE VENDABILITÉ OU D'APPLICATION POUR UN USAGE PARTICULIER, EST EXPRESSÉMENT REJETÉ. CERTAINES PAYS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION DE LA LONGUEUR D'UNE GARANTIE SOUS-ENTENDUE, OU L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU SECONDAIRES, IL EST DONC POSSIBLE QUE CETTE LIMITATION ET EXCLUSION NE S'APPLIQUE PAS À VOTRE CAS.**

ATTENTION ! TOTO® décline toute responsabilité quant aux panes ou aux dommages causés sur ce produit de plomberie ou composant du produit par la chloramine contenue dans le traitement de l'alimentation en eau publique ou dans les produits d'entretien pour réservoirs des toilettes contenant du chlore (hypochlorite de calcium). Remarque : l'utilisation d'une forte concentration de chlore ou de produits à base de chlore risque d'endommager sérieusement la tuyauterie. Ces dommages peuvent provoquer des fuites et des dégâts des eaux. Pour plus d'informations, contactez-nous au (888) 295-8134 ou appelé (678) 466-1300, si en dehors de L'Etat Unis.

FRANÇAIS



**TOTO®**

1155 Southern Road  
Morrow, GA 30260  
770-282-8686

OGU053-3  
05/25/11